



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mercredi 16 décembre 2020**

<i>Nombre de conseillers en exercice : 11</i> <i>Nombre de présents : 9</i> <i>Nombre de votants : 10</i>	<i>Date de convocation : 9 Décembre 2020</i>
---	--

L'an deux mil vingt, le seize décembre, à 20 heures 10, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais sous la Présidence de Monsieur François BORDIN, Maire de Lourmais.

<i>Présents :</i>	<i>Madame BORDIN Marie-Françoise</i>
<i>Monsieur BORDIN François</i>	<i>Madame CHEVILLARD Delphine</i>
<i>Monsieur GAUTIER Michel Henri</i>	<i>Monsieur BESNARD Cédric</i>
<i>Madame ROGER-PICHON Laurence</i>	<i>Madame BLAIRE-HUBERT Odile</i>
<i>Monsieur GAUTIER Michel Joël</i>	
<i>Monsieur PELLE Jérémie</i>	

<i>Absent excusé : Marie-Christine BLAIRE</i>	
<i>Absent : Albert MEUNIER</i>	

**Madame Marie-Christine BLAIRE a donné procuration à Madame Odile BLAIRE-HUBERT**

Secrétaire de séance désigné : Delphine CHEVILLARD

\*\*\*\*\*

### **2020-12-16-59. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 12 Novembre 2020**

**Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 12 Novembre 2020.

***Question : Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 Novembre 2020 ?***

**Après débat : OUI : 10 NON : 0 ABSTENTION : 0**

**2020-12-16-60. AMENAGEMENT ZONE DE LOISIRS (couverture de deux terrains de boules, agrandissement local comité des fêtes, aménagement des circulations et stationnement, panneaux de baskets, table de tennis de table, buts de foot amovibles) – APPROBATION DE L’AVANT PROJET DEFINITIF**

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n°2020-10-16-41 du 16 octobre 2020 un marché de maîtrise d’œuvre en vue de l’aménagement de la zone de loisirs (couverture de deux terrains de boules, agrandissement local comité des fêtes, aménagement des circulations et stationnement, panneaux de baskets, table de tennis de table, buts de foot amovibles) a été signé avec le cabinet d’architecte ADMINIMA KORNAOUEG de La Vicomté sur Rance.

Il est rappelé qu’au stade de la consultation de maîtrise d’œuvre, le montant prévisionnel des travaux était de 100 000 € HT.

Conformément à sa mission, le maître d’œuvre a réalisé les études d’Avant-Projet Définitif (APD) et a arrêté le montant des travaux à la somme de 94 200.00 € HT.

Le coût total de l’aménagement de la zone de loisirs se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant HT</b>
Avant Projet Définitif (APD)	94 200,00 €
Jeux extérieurs (panneaux de baskets, buts de foot amovibles et table de tennis de table)	8 600,00 €
Maitrise d’œuvre	11 890,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>114 690.00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION :**

- **APPROUVE** l’Avant-Projet Définitif (APD) d’aménagement de la zone de loisirs (couverture de deux terrains de boules, agrandissement local comité des fêtes, aménagement des circulations et stationnement, panneaux de baskets, table de tennis de table, buts de foot amovibles) à 94 200 € HT, auquel se rajoute le coût des jeux extérieurs d’un montant de 8600.00 € HT, le coût de la maitrise d’œuvre d’un montant de 11 890.00 € HT soit un coût total de l’opération de 114 690.00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du Fonds de Solidarité Territorial (FST)
- **AUTORISE** le dépôt de permis de construire
- **AUTORISE** le lancement de la consultation des entreprises,
- **INSCRIT** le montant des travaux au BP 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**2020-12-16-61. Demande de subvention DSIL du projet d'aménagement d'une zone de loisirs (couverture de deux terrains de boules, agrandissement local comité des fêtes, aménagement des circulations et stationnement, panneaux de baskets, table de tennis de table, buts de foot amovibles)**

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'appel à projet de l'aménagement d'une zone de loisirs (couverture de deux terrains de boules, agrandissement local comité des fêtes, aménagement des circulations et stationnement, panneaux de baskets, table de tennis de table, buts de foot amovibles) dans le cadre du contrat de ruralité local 2020 afin d'obtenir une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de la Préfecture d'Ille et Vilaine pour le financer et précise que notre commune est éligible à cette DSIL.

Il rappelle le montant de l'Avant-Projet Définitif d'un montant de 94 200 € HT auquel s'ajoute le coût des jeux extérieurs d'un montant de 8 600.00 € HT et le coût de la maîtrise d'œuvre d'un montant de 11 890.00 € HT, soit un coût total de l'opération d'un montant de 114 690.00 € HT.

Il indique que la commune s'engage à prendre sur ses fonds propres la part des travaux non subventionnés.

Le plan de financement se présente comme suit :

<b>Opération</b>	<b>Montant total HT</b>	<b>Subvention DSIL 52.50 %</b>	<b>Subvention Fonds de solidarité territoriale (FST) 54 % sur agrandissement comité des fêtes</b>	<b>Part communale HT</b>
<b>Projet :</b> Aménagement d'une zone de loisirs (couverture de deux terrains de boules, agrandissement local comité des fêtes, aménagement des circulations et stationnement, panneaux de baskets, table de tennis de table, buts de foot amovibles)	114 690.00 €	60 212.25 €	15 000.00 €	39 477.75 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** l'attribution de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- **ADOpte** le plan de financement
- **INSCRIT** les dépenses au BP 2021
- **S'ENGAGE** à prendre sur ses fonds propres la part des travaux non subventionnée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

**2020-12-16-62. Acquisition terrain famille ORY**

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal la décision d'acquérir 150 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée B 1211, située au lieudit « 7 La Fachelière », appartenant à Madame Amélie ORY afin d'y implanter une réserve souple d'incendie.

Il a été convenu une proposition d'achat au prix de 5.00 € le m<sup>2</sup>. Le montant de cette acquisition est de 5.00 € x 150 m<sup>2</sup>, soit 750 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **EMET** un avis favorable pour l'acquisition de cette parcelle au prix de 5.00 € le m<sup>2</sup>
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier
- **DESIGNE** EGUIMOS de COMBOURG, en tant que géomètre-expert et l'étude du Mail de COMBOURG, en tant que notaire
- **ACCEPTE** que les frais de géomètre et de notaire soient à la charge de la commune et que les frais occasionnés par cette acquisition soient imputés au budget de la commune.

**2020-12-16-63. Devis Etude de sol cimetière**

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil municipal qu'en amont de l'aménagement et la mise en accessibilité du cimetière, il convient de faire une étude de sol du nouveau cimetière.

Il précise qu'il a contacté deux entreprises spécialisées dans l'étude de sol, dont les devis sont les suivants :

- Laboratoire CBTP de NOYAL SUR VILAINE, d'un montant de 1 790.00 € H.T. (soit 2 148.00 € TTC)
- GINGER CEBTP de NOYAL SUR VILAINE, d'un montant de 1 800.00 € HT (soit 2 160.00 € TTC)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis du Laboratoire CBTP de NOYAL SUR VILAINE, d'un montant de 1 790.00 € HT.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les contrats correspondants

**2020-12-16-64. Devis clôture lagunes**

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Monsieur le Maire indique à l'ensemble du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de la clôture des lagunes.

Il indique que la pose de la clôture sera effectuée par le chantier d'insertion de la Communauté de communes de la Bretagne Romantique pour un montant de 3 000.00 € correspondant à 300 h de travail (débranchement et dépose de l'ancienne clôture, pose de clôture).

Il présente le devis de l'entreprise TANGUY MATERIAUX de Combourg pour la fourniture des matériaux de la clôture d'un montant 2 167.29 € H.T (2 600.75 € TTC)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise TANGUY MATERIAUX afin de procéder au remplacement de la clôture des lagunes et précise que les poteaux devront être de 2m50 au lieu de 2m25. Le devis sera modifié en conséquence.
- **INSCRIT** les dépenses au Budget Primitif 2021 de l'assainissement

**Fin de la séance 21 h 20.**

**Le Maire,  
François BORDIN**